

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUIN 2009

Par suite d'une convocation en date du 12/06/2009, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 17/06/2009 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MESNIER Dominique, LINVAL Gisèle, FAWER Chantal, ARMAND Claude, MOUSTACHE Alain, LORIN Michelle, VIENNET Pascal, CUENOT Bernard.

Absents : STRAUB Jean-François, ARMAND Henri

Absents excusés : MAIRE Coralie

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Gisèle LINVAL qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

- 1/ **LOGEMENTS COMMUNAUX**
 - 1.1 Attribution logements
 - 1.2 Travaux supplémentaires aux logements du bâtiment de la Mairie
 - 1.3 Travaux logement 44 Grande rue
- 2/ **COMPTABILITE**
 - 2.1 CEL
 - 2.2 Cadeaux départ Johan et mariage Jenny
 - 2.3 Achat appareil photo école primaire de DELUZ
- 3/ **TRAVAUX**
 - 3.1 Travaux de voirie – Avenant n°1
 - 3.2 Travaux multiservices – aménagement du parking
 - 3.3 Information sur les travaux d'assainissement et d'eau
- 4/ **RAPPORTS**
 - 4.1 Rapport 2008 sur la gestion des ordures ménagères par la CCVA
 - 4.2 Rapport 2008 sur la gestion de l'eau
- 5/ **QUESTIONS DIVERSES**
 - 5.1 Avenir de BGI
 - 5.2 Devenir du syndicat scolaire de MARCHAUX ROULANS
- 6/ **INFORMATIONS DIVERSES**
 - 6.1 Convention pour l'occupation de locaux communaux par une association
 - 6.2 Recensement 2010
 - 6.3 Représentations de la Commune
 - 6.4 TIG et Stagiaire
 - 6.5 Départ d'une administrée
 - 6.6 Demande de Severine JOGUET

I/ LOGEMENTS COMMUNAUX

1.1 ATTRIBUTION LOGEMENTS

Le Maire informe le Conseil que la Commission logements s'est réunie le 28/05/09 afin d'étudier les deux attributions de logements pour l'appartement au 62 grande rue et pour l'appartement au 44 grande rue.

A/ Appartement 62 Grande Rue :

Pour cet appartement deux dossiers sont présentés :

Véronique MELINE est intéressée par l'appartement mais elle souhaite un loyer mensuel de 400 € maximum.

Le loyer voté par le conseil est de 571 ,65 € en sachant que le loyer a déjà été baissé par rapport au prix proposé par l'ADIL. Le loyer aurait dû être de 682,65 € et le Conseil l'a descendu à 571,65 €.

La demande de Mme LIGER est toujours d'actualité.

La Commission n'avait pas la proposition de Véronique MELINE donc elle n'a pas pu statuer sur celle-ci.

Toutefois elle a émis un avis favorable à la demande de Mme LIGER.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le logement du 62 Grande Rue à la Famille LIGER Martine et maintient le loyer de 571,65 € par mois.

B/ Appartement 44 Grande Rue :

Le Maire présente au Conseil le seul dossier pour cet appartement : dossier de Martial CORNUEL et son amie Céline BROQUET.

La Commission d'attribution a émis un avis favorable.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le logement du 44 Grande Rue au couple CORNUEL / BROQUET.

1.2 TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AUX LOGEMENTS DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Le Maire informe le Conseil que quelques améliorations sont nécessaires dans les deux logements du bâtiment de la Mairie : installation d'une antenne TV, installation de volets à la cuisine. De plus dans le logement du 30 Grande Rue le petit vélux qui n'a pas été changé est en très mauvais état.

- Devis HIEZ pour poser une parabole pour les deux logements : 1056.16 € TTC
- Devis RENAUD Xavier pour poser une antenne TV dans le deux logements : 465,24 € TTC
- Estimation VD MENUISERIE pour vélux + store : 903.34 € + 152.84 € = 1056.19 € TTC. Ce montant a été facturé à la commune pour la pose d'un vélux de même dimension dans l'appartement du 34 grande rue.
- Estimation VD MENUISERIE pour les volets : 555 € x 4 paires = 2223 € Ce montant a été facturé à la Commune pour l'achat de volet au 30 et/ou 34 grande rue.
- Devis BRENOT pour les volets : 1.304,82 € TTC

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **vote de faire poser une antenne télé par l'entreprise RENAUD Xavier pour un montant de 465,24 € TTC et autorise le Maire à accepter le devis ;**
- **décide de ne pas faire changer le vélux du logement du 30 Grande Rue pour le moment. Pascal VIENNET se propose d'aller le vérifier et le Conseil Municipal souhaite un autre devis ;**
- **décide de passer commande des quatre paires de volet auprès de l'entreprise BRENOT pour un montant de 1.304,82 € TTC et autorise le Maire à accepter le devis.**

1.3 TRAVAUX LOGEMENT EX-VACHEROT 44 GRANDE RUE

Le Maire rappelle au Conseil que la famille VACHEROT a quitté le logement du 44 Grande Rue. Lors de l'état des lieux une liste de travaux à réaliser a été établie par l'AIVS et notamment la mise en conformité électrique.

Un devis a été demandé par l'AIVS à l'entreprise HIEZ. Montant 4284,36 €.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas engager une telle somme dans cet appartement qui est appelé à évoluer avec le futur Musée de la pince. Il demande de ne faire faire que le strict nécessaire pour éviter tout danger (pose de la terre et relier les prise à la terre).

2.1 CEL

Le Maire présente au Conseil Municipal le Projet Educatif Local 2009 – PEL - (ex - CEL) faisant apparaître notamment un budget prévisionnel de 37089 € de charges ; une participation des Communes à hauteur de 10.481 € (soit 5240,50 € pour chacune des deux Communes de Deluz et Laissey) et une subvention de Jeunesse et Sports de 2700 €.

Le Maire précise qu'il avait été demandé 3000 € à Jeunesse et Sports lors du dépôt de dossier.

Les actions menées par les Francas dans ce PEL 2009 seront :

- Patrimoine et Culture pour les 2-16 ans
- Pass sport loisirs pour les 2-16 ans
- Les anim momes pour les 2-11 ans
- Le Pass ado pour les 12-16 ans

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **s'engage à veiller à la réalisation des actions inscrites dans le PEL 2009 ;**
- **s'engage à apporter au PEL 2009 une participation financière de 10481 € à partager pour moitié avec la Commune de Deluz ;**
- **s'engage à mettre à disposition les locaux municipaux utiles à la réalisation du PEL 2009 ;**
- **s'engage à réunir le comité de pilotage local chargé du suivi et de l'évaluation du PEL 2009. Ce comité de pilotage sera animé par un coordonnateur dont les fonctions sont définies par l'instruction ministérielle du 25/10/2000 ;**
- **s'engage à communiquer un bilan d'activités et un bilan financier au comité départemental de pilotage dès l'achèvement de l'exercice budgétaire et au plus tard au 31/01/2010 ;**
- **valide le montant de subvention allouée par Jeunesse et Sports (2700 €) et accepte de la reverser directement aux Francas sur présentation d'une facture ;**
- **autorise le Maire à signer la convention avec Jeunesse et Sports.**

2.2 CADEAUX DEPART JOHAN ET MARIAGE JENNY

Le Maire informe le Conseil Municipal que les cadeaux achetés pour le départ de Johan SIRACUSA et pour le mariage de Jenny MORY ont été achetés par la secrétaire de mairie Sandrine MEYER.

Le cadeau de départ de Johan, un cartable professionnel, a été acheté chez Delsey pour un montant de 89 €.

Le cadeau pour le mariage de Jenny, un vase africain, a été acheté chez Faso Tribal pour un montant de 69,80 €.

Il a été convenu avec la Commune de Deluz de partager pour moitié l'achat de ces cadeaux.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser à la secrétaire, Sandrine MEYER, la somme de 89 + 69,80 = 158,80 € et de facturer à la Commune de Deluz la moitié de cette somme à savoir 79.40 €.

2.3 ACHAT APPAREIL PHOTO ECOLE PRIMAIRE DE DELUZ

Le Maire informe le Conseil que lors du dernier conseil d'école, il a été convenu d'équiper l'école primaire d'un appareil photo numérique. La dépense serait supportée pour moitié entre Deluz et Laissey.

Deluz a adressé à Laissey une facture pour la quote part lui incombant. Toutefois après vérification il s'avère que cette dépense doit être supportée par la CCVA.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et afin de faciliter les démarches :

- **accepte de payer le titre de Deluz pour 49,50 €**
- **accepte de refacturer cette somme à la CCVA qui doit supporter la charge.**

III/ TRAVAUX

3.1 TRAVAUX DE VOIERIE – AVENANTS

Le Maire présente au Conseil Municipal :

- l'avenant n° 1 de l'entreprise BONNEFOY concernant les travaux de voirie qui vont être réalisés sur la Commune (impasse Malleplanche – rue du Château et rue du Maroc). Cet avenant concerne des travaux supplémentaires demandés à l'entreprise pour la démolition d'un mur le long de l'impasse Malleplanche et la préparation des fondations pour la reconstruction de ce mur plus loin.

Montant de l'avenant n° 1 : 1794 € TTC

- l'avenant n° 2 de l'entreprise BONNEFOY concernant les travaux de voirie qui vont être réalisés sur la Commune (impasse Malleplanche – rue du Château et rue du Maroc). Cet avenant concerne la fourniture de grillage pour l'impasse Malleplanche. La SNCF demande que le grillage fasse 2 m et non 1.8 m de haut comme prévu au départ.

Montant de l'avenant n° 2 : 660,19 € TTC

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'avenant n° 1 pour un montant de 1784 € TTC
- valide l'avenant n° 2 pour un montant de 660,19 € TTC
- autorise le Maire à valider ces avenants et à les notifier à l'entreprise

SUIVI DU MARCHE :

Marché initial	64.758,62 € TTC
Avenant 1	1.794,00 € TTC
Avenant 2	<u>660,19 € TTC</u>
Marché final	67.212,81 € TTC

3.2 TRAVAUX MULTISERVICES – AMENAGEMENT DU PARKING

Le Maire soumet au Conseil le devis de l'entreprise BONNEFOY pour finir l'aménagement du parking du multiservice à savoir préparation de la surface et la fourniture et pose d'enrobé.

Montant : 8300,84 € TTC.

Ce montant est élevé parce qu'une partie des travaux doit être faite manuellement.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal par 7 voix contre et 1 abstention décide de reporter ultérieurement l'aménagement du parking du multiservices, le devis étant trop élevé.

3.3 INFORMATION SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU

Le Maire informe le Conseil que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau SECTEUR VILLAGE auraient dû commencés le 15 juin mais qu'auparavant un sondage du terrain et des structures sous le tunnel du Maroc a été demandé par la SNCF.

Les travaux commenceront par la Rue du Port de Barque et la rue de la Fontaine. Peu importe où en seront les travaux dans la Rue du Port de Barque, la première quinzaine de juillet les travaux commenceront Grande Rue afin de ne pas perturber les transports scolaires comme ce fut le cas pour Deluz.

IV/ RAPPORTS

4.1 RAPPORT 2008 SUR LA GESTION DES ORDURES MENAGERES PAR LA CCVA

Le Maire présente au Conseil le rapport 2008 sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés établi par la CCVA.

La synthèse fait ressortir pour 2008 :

- 264 tonnes de verre
- 429 tonnes de déchets triés
- 1260 tonnes de déchets

Ce rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le rapport 2008 de gestion des ordures ménagères établi par la CCVA.

4.2 RAPPORT 2008 SUR LA GESTION DE L'EAU

Ordre du jour ajourné.

V/ QUESTIONS DIVERSES

5.1 AVENIR DE BGI

Avant de présenter la motion de soutien à l'entreprise BGI proposée par la Commune de Vennans, le Maire fait état de ses entretiens avec le Directeur de BGI.

Le Maire a rencontré à deux reprises le Directeur de BGI au mois de mars et ce dernier l'a informé de la baisse des commandes de 50 % concernant les gros marchés. Toutefois les commandes des détaillants n'a pas bougé.

Si cette baisse perdure :

- des mesures de chômage seront mises en place
- des licenciements sur l'ensemble du groupe seront engagés dont 25 sur Laissey. Conformément à la loi les licenciements seront faits en premier lieu sur la base du volontariat (prime, fin de carrière).

Le Maire s'est permis de demander que les licenciements touchent le moins possible d'habitants de Laissey (à moins de départ volontaire).

Le Maire présente donc au Conseil la motion de soutien prise par la Municipalité de Vennans pour soutenir les employés de BGI et s'opposer aux licenciements envisagés à BGI.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité soutien cette motion.

5.2 DEVENIR DU SYNDICAT SCOLAIRE DE MARCHAUX ROULANS

Le Maire fait part au Conseil du devenir du syndicat scolaire de Marchaux Roulans dont le futur est incertain.

En effet, le Conseil Général devrait reprendre la gestion de la cantine mais comment faire pour la gestion du gymnase que gère aussi le syndicat.

Plusieurs hypothèses :

1/ Le statu quo, les gestions de la restauration scolaire et du gymnase restent au Syndicat.

2/ La prise en charge de la restauration scolaire par le Conseil Général, le Syndicat conservant la compétence « gymnase ».

3/ La prise en charge de la restauration scolaire par le Conseil Général et la gestion du gymnase par une collectivité.

4/ La prise en charge de la restauration scolaire et la gestion du gymnase par le Conseil Général.

Courant mars des discussions avec le Conseil Général ont révélé que le Conseil Général souhaite assumer la gestion de la restauration scolaire mais pas celle du gymnase.

Aux vus de ces éléments deux hypothèses ont été soumises au comité du 25/03/09 :

1/ le syndicat continu de gérer le gymnase. Il y aurait, alors, poursuite de la gestion actuelle du gymnase et des participations financières des communes. Il conviendrait également de recruter du personnel technique pour l'entretien du gymnase et du personnel administratif pour sa gestion du fait du transfert de l'actuel personnel au Conseil Général pour la gestion de la restauration scolaire.

2/ le syndicat pourrait être supprimé et une des 32 communes accepterait de prendre en charge le bâtiment. Cette hypothèse permettrait de supprimer les charges administratives et financières des communes vis-à-vis de l'outil pédagogique.

Le Maire de Roulans a fait part de son intérêt pour la reprise du bâtiment.

Le Maire précise au Conseil que le gymnase a été payé par les 32 communes et qu'il faut que la Commune de Roulans fasse une proposition de rachat du bâtiment et après qu'une estimation du patrimoine ait été réalisée.

Aucune délibération n'est prise.

VI/ INFORMATIONS DIVERSES

6.1 CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX PAR L'ASSOCIATION LE CHAT DES LAISSEY

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention qui est en cours d'élaboration pour l'occupation par l'association Le Chat des Laissey de locaux communaux.

6.2 RECENSEMENT 2010

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le prochain recensement de la population aura lieu sur la Commune début 2010.

Il rappelle que depuis le dernier recensement la population de Laissey se monte à 448 habitants.

L'interlocuteur INSEE et le responsable du prochain recensement sera Gisèle LINVAL.

6.3 REPRESENTATIONS DE LA COMMUNE

Les membres délégués dans les instances extérieures de la Commune feront le point sur chaque dossier : CCVA – SYTTEAU – SYNDICAT SCOLAIRE – RPI ...lors du prochain conseil.

Informations ajournées.

6.4 TIG ET STAGIAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait donné son accord à Steven VERDY pour faire ses 150 heures de TIG (travail d'intérêt général) mais suite à une non motivation et à plusieurs absences de l'intéressé dès la première semaine, le Maire a mis fin à cet accord.

Le Maire informe le Conseil qu'une stagiaire Laura BERTIN-MOUROT de Roulans effectue actuellement un stage pour son bac comptabilité vers la secrétaire. La Commune de Roulans ayant refusée de la prendre en stage.

6.5 DEPART D'UNE ADMINISTREE

Mme DUFALLY a quitté la Commune pour se rapprocher de son petit-fils. Elle a adressé une très gentille lettre de remerciement au Conseil que le Maire a lu.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inviter Madame DUFALLY au prochain repas des Anciens et un courrier va lui être adressé à cet effet.

6.6 DEMANDE DE SEVERINE JOGUET

Le Maire fait part au Conseil du mail que Séverine JOGUET a adressé à l'ensemble des maires du Doubs suite au décès de son fils par un conducteur qui a fait une mauvaise manœuvre.

Elle souhaite que soit mis en place des contrôles d'aptitudes à la conduite.

Le Conseil s'associe à la douleur de cette mère et a pris connaissance de sa demande mais pense que sa demande relève d'une compétence de l'état et non des communes.

6.7 KERMESSE DES ECOLES

Le Maire fait part au Conseil de l'invitation des écoles :

- au spectacle des maternelles – place de la Gare – le vendredi 26 juin 2009 après l'école
- de la kermesse des écoles – à l'école primaire de Deluz – le samedi 27 juin 2009 à 11 H

6.8 DON DE L'ANCIEN MAIRE DE DELUZ

Le Maire informe le Conseil que l'ancien maire de Deluz, Mr GHIGLIERI, a fait don à la Commune de Laissey de bacs en fonte pour le fleurissement du village. Un courrier de remerciements va lui être adressé.

6.9 NOUVEAU CLUB DE FOOT

Le Maire informe le Conseil de la création d'un nouveau club de foot dénommé ESPOIRS dont le siège social est à AUTECHAUX avec des jeunes de Deluz/Laissey/Autechaux/Roulans.

Ils ont demandé à pouvoir utiliser le stade et les vestiaires de Laissey. Le Maire a donné son accord.

La main courante et les buts vont être repeints par les membres du club. La Commune paie les fournitures.

Une convention d'utilisation des locaux sera signée entre la Commune et le Club.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 23 H 40.

Le Maire,

Dominique MESNIER

AFFICHÉ LE : 26/06/2009

RETIRÉ LE :